AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C2041
FR0000037392-FS0831

15 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NERGECO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 décembre 2015, la société par actions simplifiée Assa Abloy Entrance Systems France[1] (24 rue des Malines, 91090 Lisses) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 décembre 2015, par suite d'une acquisition d'actions NERGECO sur le marché dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les actions NERGECO[2], les seuils de 95% du capital et des droits de vote de cette société et détenir, à cette date, 669 358 actions NERGECO représentant autant de droits de vote, soit 95,62% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Le déclarant a précisé détenir, au 15 décembre 2015, 669 621 actions NERGECO représentant autant de droits de vote, soit 95,66% du capital et des droits de vote de cette société[3].

[1] Contrôlée par la société de droit suédois Assa Abloy AB, cotée à la bourse de Stockholm.
[2] Cf. D&I 215C1786 du 24 novembre 2015 et D&I 215C1806 du 25 novembre 2015.
[3] Sur la base d'un capital composé de 700 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.